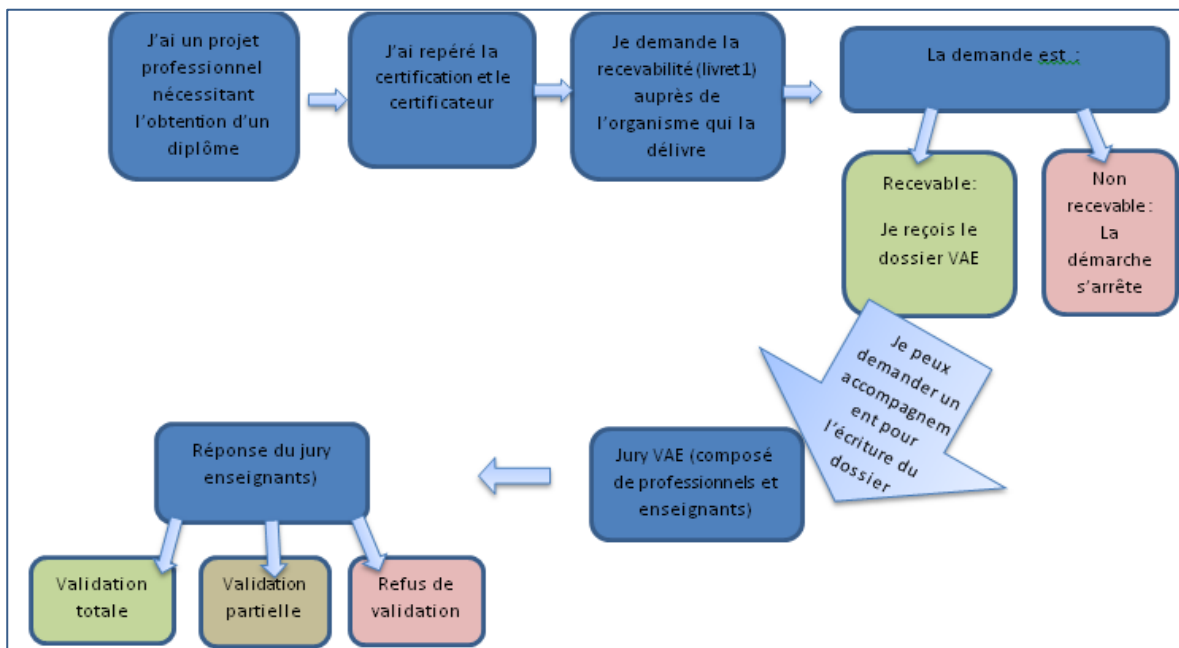


LES ETAPES DE LA VAE



A retenir :



Vous avez acquis de l'expérience, plus d'un an à temps plein, dans les 10 dernières années principalement, et vous souhaitez les valider par une certification :

1. Votre projet professionnel est identifié, clair et pour le mettre en place vous devez valider vos acquis. La motivation est repérée (relancer une recherche d'emploi, une valorisation personnelle, une promotion souhaitée qui demande un diplôme...), vous êtes conscient de la mobilisation et de l'engagement personnels que nécessite cette démarche de VAE et que cela prendra du temps.

2. Vous devez cibler la ou les certifications correspondantes : cela consiste à faire des recherches sur le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), à l'aide des référentiels compétences/activités. Vous pouvez vous faire aider par un conseiller ou une conseillère VAE, ou par une personne ressource de votre collectivité.

3. Une fois la certification ciblée, vous demandez la recevabilité au certificateur (DAVA, ASP,...)

Vous devez réunir les preuves pour justifier de l'année d'activités (bulletins de salaire, attestations...), remplir la demande en notant les missions et compétences qui doivent correspondre au référentiel de la certification visée, cette étape se fait seule ou à l'aide d'un conseiller ou d'une conseillère VAE ou CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).

▲ Toujours garder une copie du livret qui pourra être redemandée avant le passage devant le jury.

LES ETAPES DE LA VAE



4. Si votre candidature est recevable, vous recevez le livret 2 : dossier VAE

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement VAE, il dure en moyenne 24 heures. C'est une aide pour l'écriture du livret 2, avec le CNFPT pour certains diplômés ou un organisme privé. Pour cela vous devez avoir l'accord de l'employeur, le financement par celui-ci n'est pas obligatoire, il est important d'y avoir réfléchi en amont.

Dans le dossier VAE, vous devez décrire vos activités (ce que vous faites, comment vous le faites et pourquoi vous faites ainsi). A la lecture de vos écrits, le certificateur sait quel professionnel vous êtes !

↳ **On parle souvent de « mémoire » sur votre expérience professionnelle, il est important de ne rien oublier : un élément non écrit peut conduire le jury à ne pas valider la compétence !**

Une fois terminé, le livret est à renvoyer (souvent en plusieurs exemplaires) au certificateur.

5. Le jury : il n'est pas obligatoire mais souvent pratiqué.

Vous serez convoqué pour rencontrer des enseignants et enseignantes et des professionnels afin d'échanger sur votre expérience. Le jury va vérifier certains éléments de votre parcours afin de prendre sa décision.

Il est aussi important de pouvoir expliquer les raisons pour lesquelles vous vous êtes engagé dans cette démarche, (souvenez-vous de votre motivation au début de la démarche) et de préciser votre projet.

Pour les titres professionnels, il peut y avoir une mise en situation, en plus de l'entretien avec le jury.

6. Le jury délibère et trois types de décision sont possibles :

- **Validation totale** : vous avez obtenu la totalité de votre certification.
- **Validation partielle** : vous n'avez obtenu qu'une partie de la certification. Si nous prenons l'exemple du titre « assistant ou assistante de vie aux familles » sur les trois Certificats de Compétences Professionnelles (CCP), il y en a un que vous ne maîtrisez pas ou peu : vous avez donc obtenu à vie deux CCP, et vous devrez soit trouver une expérience qui vous permet de valider le CCP manquant, ou alors revoir l'écriture de ce CCP (avez-vous été assez précis ?), ou encore vous former pour obtenir les compétences manquantes. * **la Vae partielle ne vous donne pas la certification.**
Sur certains diplômes universitaires, il peut être demandé un travail de recherche, une immersion. Selon le certificateur, il peut y avoir des préconisations.
- **Refus de validation** : à la lecture de votre dossier et de votre oral, le jury s'aperçoit que vos écrits ne correspondent pas aux attendus du diplôme, parfois le diplôme visé est d'un niveau trop élevé. Le jury peut vous préconiser la certification de niveau inférieur.



L'ESSENTIEL A RETENIR

- La démarche VAE prend du temps, la moyenne est d'un an.
- Il convient d'être au clair sur sa motivation et son projet.
- Parfois, lors de la lecture des référentiels et le choix de certification, on identifie que la validation sera partielle : suis-je prêt à me lancer malgré tout ? Quels moyens je me donne pour compléter mon expérience professionnelle (formation, stage...).

Dans certains cas, la validation partielle ne vous donne pas la certification mais :

- ✓ soit elle dispense du concours d'entrée en formation initiale (exemple entrée en école d'aide-soignant ou d'aide soignante)
- ✓ soit elle peut permettre un allègement de formation (se renseigner auprès de l'organisme certificateur)

- Il est important de garder contact avec le certificateur et/ou le service VAE.